



Notre établissement vous propose d'échelonner le paiement de vos frais de scolarité en huit mensualités sans frais. Renseignez-vous auprès de notre secrétariat.

| CYCLE                        | COÛT ANNUEL | ARRHES* | SOLDE |
|------------------------------|-------------|---------|-------|
| <b>BTS Photographie</b>      | 4080€       | 780€    | 3300€ |
| <b>Praticien Photographe</b> | 5980€       | 780€    | 5200€ |
| <b>3<sup>ème</sup> Année</b> | 6380€       | 780€    | 5600€ |
| <b>Jeux Vidéo</b>            | 6080€       | 780€    | 5300€ |

Fournitures annuelles  
Pour les sections photographie  
Praticien Photographe - 490€  
BTS Photographie - 290€  
3e Année - 490€

L'école fournit à l'élève tout le matériel nécessaire durant sa scolarité (pellicules, papiers photo, films divers, petites fournitures...).  
Aucun autre frais ne sera plus à prévoir durant l'année. Vous avez la possibilité de payer ces fournitures en 8 mensualités sans frais.

ETPA Toulouse  
50 route de Narbonne 31320 Auzeville-Tolosane  
Tél. 05 34 40 12 00 - Fax : 05 34 40 12 01 - toulouse@etpa.com  
Enseignement supérieur technique privé n° 0311758 T - BTS sous contrat d'association avec l'État n° 031 2061X - N° Siren 319 763 355

ETPA Rennes  
50 rue Jules Andrade 35000 Rennes  
Tél. 02 23 46 09 88 - rennes@etpa.com - N° Siren 429 859 846

ETPA Montpellier  
1, place Niki de Saint Phalle, 34070 Montpellier  
Tél. 04 67 63 01 80 - montpellier@etpa.com - N° Siren 319 763 355

[www.etpa.com](http://www.etpa.com)

\* Les arrhes versées lors de l'inscription sont encaissées et remboursées uniquement en cas d'échec au baccalauréat, sous réserve que votre établissement en soit informé dans les 5 jours ouvrés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : [ecole@etpa.com](mailto:ecole@etpa.com).